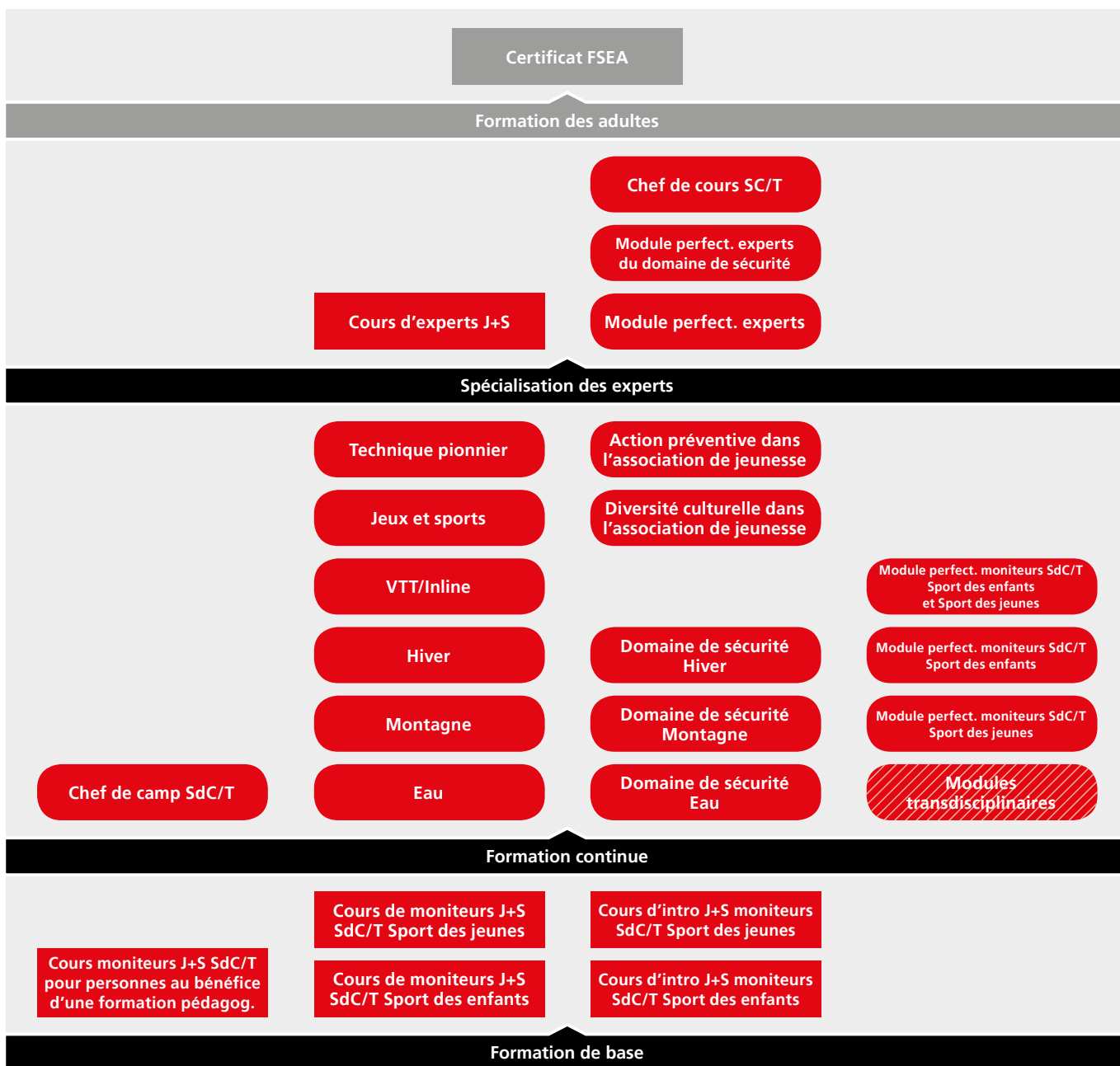




# Sport de camp/Trekking

## Structure de la formation



■ Cours J+S    
 ■ Modules J+S spécifiques du sport    
 ▨ Modules J+S transdisciplinaires    
 ■ Formations professionnelles    
 ▾ Niveaux de formation

## Filières de formation

La formation de base et la formation continue des entraîneurs de la relève J+S et des experts J+S comportent plusieurs niveaux. Pour pouvoir accéder aux offres de formation de niveau directement supérieur, il faut, à chaque fois, avoir réussi les cours et les modules correspondants.

### Chef de camp

Formation de base:

- Cours de moniteurs J+S SC/T Sport des enfants (5-6 jours)  
ou Cours de moniteurs J+S SC/T Sport des jeunes (5-6 jours)  
ou Cours de moniteurs J+S SC/T Sport des jeunes pour personnes avec formation pédagogique (5-6 jours)

Formation continue:

- Chef de camp SC/T (6 jours)

### Expert J+S

Jusqu'à chef de camp compris, analogue à la formation de moniteur de camp

Spécialisation:

- Cours d'experts J+S (8-9 jours)

### Chef de cours

Jusqu'au cours d'experts J+S compris, analogue à la formation d'expert

Spécialisation:

- Chef de cours SC/T (4 jours)

### Expert avec reconnaissance supplémentaire dans le domaine de la sécurité

Jusqu'à chef de cours compris, analogue à la formation de chef de cours

Spécialisation:

- Module de perfectionnement experts du domaine de sécurité (3-4 jours)

## Niveaux de formation

### Formation de base

#### Cours de moniteurs J+S

Le «cours de moniteurs J+S Sport de camp/Trekking Sport des enfants» ou le «cours de moniteurs J+S Sport de camp/Trekking Sport des jeunes» marque le début de la formation correspondante. Ces cours, d'une durée de 5 à 6 jours, peuvent avoir lieu sous forme continue ou fractionnée. Le candidat peut suivre le cours de moniteurs J+S au plus tôt durant l'année civile où il a 17 ans révolus.

Les personnes qui ont réussi le cours de moniteurs J+S obtiennent la reconnaissance de *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des enfants* ou *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des jeunes*.

Seules les personnes possédant une formation pédagogique ont la possibilité d'obtenir la reconnaissance de *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des jeunes* et le complément *Chef de camp* en suivant le «cours de moniteurs J+S SC/T Sport des jeunes pour personnes avec formation pédagogique». Une demande accompagnée des documents correspondants peut alors être faite auprès de la direction du sport SC/T. En revanche, les personnes ne disposant pas de la formation requise peuvent, sur demande au chef de sport J+S, également être admise au cours à condition de pouvoir justifier d'une longue activité professionnelle avec des jeunes.

#### Cours d'introduction J+S pour moniteurs

Un moniteur avec la reconnaissance Sport des enfants ou Sport des jeunes, qui désire également obtenir l'autre reconnaissance, peut, après avoir suivi le cours de moniteurs, suivre le «cours d'introduction J+S pour moniteurs SC/T Sport des enfants» ou le «cours d'introduction J+S pour moniteurs J+S SC/T Sport des jeunes». Le candidat peut suivre le cours d'introduction au plus tôt durant l'année civile où il a 17 ans révolus.

Les personnes qui ont réussi le cours d'introduction J+S pour moniteurs obtiennent la reconnaissance de *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des enfants* ou de *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des jeunes*. Le cours d'introduction ne permet pas de prolonger la reconnaissance de moniteur J+S Sport de camp/Trekking dans l'autre groupe cible.

### Formation continue

Au niveau de la formation continue SC/T, les moniteurs peuvent choisir entre différents modules: module «Chef de camp SC/T», modules à option, modules dans le domaine de la sécurité et modules de perfectionnement.

### **Chef de camp SC/T**

Dans le module «Chef de camp SC/T», les moniteurs sont autorisés à annoncer et à réaliser des camps. Le candidat peut suivre le module en question au plus tôt durant l'année civile où il a 18 ans révolus. Pour être admis au module en question, les moniteurs doivent être recommandés par l'association pour laquelle ils organiseront des camps.

Les moniteurs qui ont réussi le module «Chef de camp SC/T» obtiennent le complément *Chef de camp*.

En suivant le module «Chef de camp SC/T», les moniteurs prolongent leur reconnaissance de moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des enfants et/ou de moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des jeunes.

### **Modules à option**

Il existe une différence entre les modules de perfectionnement et les modules à option propres aux thèmes.

Les modules propres aux thèmes «Jeux et sports», «Technique de pionnier», «VTT/Inline», «Hiver», «Montagne» et «Eau» sont ouverts à tous les moniteurs possédant la reconnaissance de *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des enfants et/ou de moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des jeunes*. Une fois suivi, chaque module, d'une durée de 2 jours, permet de prolonger les reconnaissances existantes dans les groupes cibles concernés.

Les modules «Action préventive dans l'association de jeunesse» et «Diversité culturelle dans l'association de jeunesse» sont proposés sous deux formes: spécifique (Sport des enfants ou Sport des jeunes; durée: 1 jour) ou transdisciplinaire (Sport des enfants et Sport des jeunes; durée: 2 jours). Si le module d'une durée de 1 jour prolonge de deux ans uniquement la reconnaissance pour un groupe cible, celui d'une durée de 2 jours, lui, prolonge les reconnaissances existantes dans les groupes cibles concernés.

### **Modules dans le domaine de la sécurité**

Ces modules sont ouverts à tous les moniteurs possédant la reconnaissance de moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des jeunes. En suivant un module dans l'un des trois domaines de sécurité «Montagne», «Eau» ou «Hiver», le moniteur obtient le complément *Domaine de sécurité Montagne, Domaine de sécurité Eau ou Domaine de sécurité Hiver*. Si la reconnaissance de *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des jeunes* est automatiquement prolongée en suivant l'un de ces modules, celle de *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des enfants*, en revanche, ne l'est pas. En effet, il est strictement interdit d'organiser des activités relevant du domaine de la sécurité avec des enfants. En outre, le groupe cible Sport des enfants n'est pas traité dans les modules relatifs à la sécurité.

Les moniteurs J+S Sport de camp/Trekking disposant du complément *Chef de camp* et titulaires d'une reconnaissance de moniteur J+S *Alpinisme Sport des jeunes* peuvent

obtenir, sur demande au chef de sport, le complément *Domaine de sécurité Montagne*.

### **Module de perfectionnement pour moniteurs J+S**

Le module de perfectionnement pour moniteurs J+S (qui dure de 1 à 2 jours) permet de satisfaire à l'obligation de formation continue. Dans SC/T, il est proposé de manière spécifique pour chaque groupe cible.

Le module d'une durée de 1 jour «Module de perfectionnement pour moniteurs J+S SC/T Sport des enfants» ou «Module de perfectionnement pour moniteurs J+S SC/T Sport des jeunes» est ouvert aux moniteurs du groupe cible concerné (Sport des enfants ou Sport des jeunes). Il prolonge de deux ans la reconnaissance de *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des enfants* ou de *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des jeunes*.

Le fait de suivre le «Module de perfectionnement pour moniteurs J+S SC/T Sport des enfants et Sport des jeunes» (durée: 2 jours) permet de prolonger les reconnaissances dans les groupes cibles concernés.

### **Modules interdisciplinaires (modules transdisciplinaires)**

Les modules interdisciplinaires (modules I) sont ouverts aux moniteurs titulaires d'une reconnaissance J+S Sport des jeunes valable ou caduque, quel que soit le sport. Ces modules permettent de satisfaire à l'obligation de formation continue et de prolonger de deux ans les reconnaissances de moniteur J+S. Exception: les modules «Action préventive» ne réactivent pas les reconnaissances de moniteur J+S caduques.

## **Spécialisation des experts**

### **Cours d'experts J+S**

Les personnes qui suivent le cours d'experts J+S obtiennent la reconnaissance d'*expert J+S Sport de camp/Trekking*. Elles sont habilitées à exercer l'activité de formateur dans les cours et les modules SC/T. Cette activité est effectuée dans le groupe cible pour lequel le moniteur est reconnu. Ainsi, avec une reconnaissance spécifique Sport des jeunes, il ne peut enseigner que dans les cours et les modules SC/T Sport des jeunes. Le moniteur aussi possédant la reconnaissance SC/T Sport des enfants est habilité à enseigner dans les cours et les modules des deux groupes cibles. Le candidat peut suivre le cours d'experts J+S au plus tôt durant l'année civile où il a 20 ans révolus. Pour être admis au cours d'experts, il doit veiller à ce que sa reconnaissance de *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des jeunes* soit valable. En outre, il doit posséder le complément *Chef de camp* et être recommandé par l'association pour laquelle il sera actif dans le cadre de la formation des moniteurs. Le cours d'experts J+S permet de prolonger la reconnaissance de *moniteur J+S Sport de camp/Trekking*

*Sport des jeunes* et si disponible *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des enfants*.

### **Chef de cours SC/T**

Seules les personnes possédant la reconnaissance *d'expert J+S Sport de camp/Trekking* sont admises au module «Chef de cours SC/T». En suivant ce module, elles obtiennent le complément *Chef de cours*, qui les autorise à organiser et à réaliser des cours et des modules SC/T. L'activité de chef de cours est effectuée dans le groupe cible pour lequel l'expert est reconnu. Ainsi, avec une reconnaissance spécifique Sport des jeunes, il ne peut diriger que des cours et des modules SC/T Sport des jeunes. L'expert aussi possédant la reconnaissance SC/T sport des enfants est autorisé à diriger des cours et des modules propres aux deux groupes cibles. Le candidat peut suivre le module «Chef de cours SC/T» au plus tôt durant l'année civile où il a 21 ans révolus. Hormis la reconnaissance *d'expert J+S Sport de camp/Trekking*, il doit être recommandé par l'association pour laquelle il dirigera des cours et des modules. Le module «Chef de cours SC/T» permet de prolonger de deux ans la reconnaissance *d'expert J+S Sport de camp/Trekking* ainsi que la reconnaissance de *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des jeunes* et si disponible *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des enfants*.

### **Module de perfectionnement pour experts**

Le module de perfectionnement pour experts J+S permet de satisfaire à l'obligation de formation continue et de prolonger de deux ans les reconnaissances *d'expert J+S Sport de camp/Trekking* et de *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des jeunes* et si disponible *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des enfants*.

### **Module de perfectionnement experts du domaine de sécurité**

Les personnes avec la reconnaissance *d'expert J+S Sport de camp/Trekking* qui suivent le «Module de perfectionnement experts du domaine de sécurité» dans l'un des trois domaines de sécurité «Montagne», «Eau» ou «Hiver» obtiennent le complément *Domaine de sécurité Montagne, Do-*

*maine de sécurité Eau* ou *Domaine de sécurité Hiver*. Prérequis pour ce module: posséder des reconnaissances valables ou caduques *d'expert J+S Sport de camp/Trekking* avec le complément *Chef de cours* et de *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des jeunes* avec le complément dans le domaine de sécurité correspondant ainsi qu'une recommandation de l'association pour laquelle le chef de cours SC/T réalisera des modules dans le domaine de la sécurité. Le module de perfectionnement pour experts J+S dans le domaine de la sécurité permet de satisfaire à l'obligation de formation continue et de prolonger de deux ans les reconnaissances *d'expert J+S Sport de camp/Trekking* et de *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des jeunes* et si disponible *moniteur J+S Sport de camp/Trekking Sport des enfants*.

## **Formation des adultes**

Les *experts J+S* reconnus *Sport de camp/Trekking* qui remplissent les conditions d'admission spécifiques peuvent obtenir le certificat FSEA (niveau 1) «Animer des sessions de formation pour adultes» en suivant la journée de certification FSEA. Dans le cadre de la formation des adultes, d'autres modules (niveaux 2 à 5) peuvent être suivis dans le prolongement du niveau 1 pour obtenir le brevet fédéral de formateur d'adultes. Ces modules doivent être suivis en externe. Ils ne sont pas proposés dans le cadre du Sport des jeunes et des adultes.

## **Accès au Sport des adultes**

Les moniteurs J+S reconnus ont le droit de suivre des cours d'introduction Sport des adultes esa.

## **Particularités**

Les détails relatifs aux différentes offres de la formation des cadres (p. ex. conditions d'admission, prescriptions d'examen) figurent dans les directives et les plans cadre de chaque offre.